



En effet, le Cameroun a engrangé 317 millions FCFA grâce à la régularisation de neuf entreprises hors la loi ceci dans le cadre de l'opération d'assainissement du secteur postal national lancé par le ministère camerounais des Postes et Télécommunications (Minpostel).

En effet, un agrément postal a été donné à neuf entreprises qui opéraient en marge de la réglementation en vigueur. Il s'agit entre autres de DHL International, Bolloré Transports & Logistics, MTA TXL, Esico, SMS, Express Exchange, Emi Money. À travers leur agrément, les neuf entreprises qui ont un droit d'entrée dans l'activité postale ont permis à l'État d'engranger la somme de 317, 375 millions FCFA.

Selon Minette Libom Li Likeng (photo), la ministre des Postes et Télécommunications, près de 140 entreprises recensées dans le secteur postal exercent essentiellement dans l'informel. Les acteurs qui se sont mis en règle « sont les premiers opérateurs qui vont exercer dans le secteur postal privé avec une autorisation », a-t-elle souligné.

La ministre estime nécessaire d'accentuer la pression sur les opérateurs afin qu'ils se mettent en règle. « Le secteur postal est appelé à jouer un rôle très important dans le développement de l'économie numérique au Cameroun. L'État a un rôle de régulateur et de facilitateur », justifie Minette Libom Li Likeng. Grâce à la sensibilisation qui a permis à ces neuf entreprises

d'acquiescer leur agrément, onze autres opérateurs ont entamé le processus de mise en conformité. Ils ont déjà effectué des versements partiels. Pour 2020, le ministère a prévu de passer à la phase répressive.